



L'AJN
Association des Juristes
Namurois
[http:// www.ajn.be](http://www.ajn.be)



Faculté de droit
<http://www.fundp.ac.be/droit>

JEUDI 26 AVRIL 2012 de 17h00 à 19h00

5 à 7 SUR LA PREVENTION ET LE REGLEMENT DES CONFLITS ENTRE ASSOCIES / ACTIONNAIRES

Olivier CAPRASSE

*Avocat au Barreau de Bruxelles
Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Liège
Maître de conférences à l'Université libre de Bruxelles*

Roman AYDOGDU

*Avocat au Barreau de Liège
Assistant à la Faculté de droit de l'Université de Liège*

sous la présidence de

Madame Louise-Marie HENRION

Présidente du Tribunal de Commerce de Namur

La survenance d'un conflit entre associés ou actionnaires est l'un des écueils qui peut marquer la vie d'une société commerciale jusqu'à paralyser son quotidien et le fonctionnement de ses organes.

Il est possible de *prévenir* ce conflit ?

A défaut, il convient d'y faire face et de le *résoudre* de la manière la moins préjudiciable à la société.

Diverses solutions s'ouvrent aux protagonistes.

La solution radicale de la *dissolution judiciaire pour justes motifs* n'est pas la panacée. L'*administration provisoire* sollicitée en référé devant le Président du tribunal de commerce ou l'*exclusion* et le *retrait*, introduits en 1995 dans notre législation pour les SA et les SPRL, se présentent comme des voies moins drastiques, aux côtés des modes alternatifs de règlement des conflits (médiation, arbitrage, etc.).

L'Association des Juristes Namurois propose de faire le point avec deux spécialistes sur les moyens utilisés par les praticiens pour prévenir et résoudre les conflits entre associés dans les SA, SPRL et SCRL.

INSCRIPTION INDISPENSABLE SUR LE SITE WWW.AJN.BE

Lieu de la conférence et renseignements : Faculté de droit, Rempart de la Vierge, 5 – 5000 Namur
tél : 081 724793 – fax : 081 725200 - par Internet à l'adresse suivante <http://www.ajn.be>

Formation permanente : 2 points

les attestations de présence ne sont remises qu'aux personnes qui participent à l'entièreté de la conférence

Montant de l'inscription : 20 € (15 € pour les avocats stagiaires)

à verser **avant la conférence** au compte 250-0074027-04 des FUNDP, rue de Bruxelles, 61 – 5000 Namur
avec la mention « pour le CPO 9434 –26/04 » ET à accompagner de votre inscription complète